

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 00030
Numéro SIREN : 356 500 306
Nom ou dénomination : FOURE LAGADEC

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005970

FOURE LAGADEC

Société par actions simplifiée au capital de 2.189.000 €
Siège social : 164 boulevard de Gravelle – 76600 Le Havre
356 500 306 RCS Le Havre
(la « Société »)

GRUPE TR...
LE HAVRE
Acte déposé le
30 DEC. 2021



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 3 septembre
A huit heures trente,

au siège social de la société FOURE LAGADEC, situé 164 bd de Gravelle, 76 600 Le Havre,

La soussignée :

SNEF, société anonyme au capital de 10.000.000 euros, dont le siège social est situé 87 avenue des Aigalades 13 015 Marseille et dont le numéro unique d'identification est 056 800 659 RCS MARSEILLE ;

Représentée par Monsieur Stéphane Corteel, son directeur général,

Après avoir exposé :

que la deuxième décision « Affectation du résultat » du procès-verbal de décisions d'associé unique du 30 juin 2021 approuvant les comptes de l'exercice de la société clos le 31 décembre 2020, fait mention d'une distribution de dividendes à hauteur de 3 millions d'euros au profit de l'associé unique ;

que le rapport de gestion dudit exercice et le procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2021 proposent à l'associé unique d'affecter le résultat dans son intégralité au compte Report à nouveau, ce qui a été décidé en séance par l'associé unique conformément à cette recommandation ;

qu'en outre, il n'a été procédé à aucune distribution au profit de l'associé unique ;

que la mention au procès-verbal du 30 juin 2021 de cette distribution de dividendes constitue, une erreur matérielle qu'il convient de corriger ;

qu'elle a, en conséquence, décidé de statuer, en séance tenant lieu d'assemblée générale d'associés, sur l'ordre du jour suivant :

- Modification d'erreur matérielle figurant à la deuxième décision du procès-verbal du 30 juin 2021 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;

que la société GROUPE SNEF préside la présente séance en sa qualité de président de la société ;

que Monsieur Nicolas Fehrenbach participe à la présente séance en sa qualité de directeur général de la société ;

que la signature du présent procès-verbal tiendra lieu de feuille de présence à ladite séance ;

que lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, les pouvoirs dévolus aux assemblées générales comportant au moins deux associés sont exercés par l'associé unique ;

PREMIERE DECISION : MODIFICATION D'ERREUR MATERIELLE FIGURANT DANS L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique,

(i) prend acte que la deuxième décision « Affectation du résultat » du procès-verbal de décision d'associé unique du 30 juin 2021 approuvant les comptes de l'exercice de la société clos le 31 décembre 2020, comporte une erreur matérielle, dans le sens où elle prévoit que l'Associé unique aurait décidé une distribution de dividendes à son profit à hauteur de 3 millions d'euros portant à l'issue de ladite affectation, le compte Report à nouveau à un montant de 5.355.158 euros alors qu'il fallait lire en lieu et place que l'intégralité du résultat de l'exercice clos était affecté dans son intégralité au compte Report à nouveau, le portant ainsi à un montant de 8.355.158 euros.

(ii) décide, par conséquent, de régulariser cette erreur matérielle en ce qu'il fallait lire :

*« sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par un bénéfice de **12.812.838 euros**, comme suit :*

La proposition d'affectation du résultat est la suivante

A la réserve légale :0 euros

Au Report à Nouveau :12.812.838 euros

Soldes à l'issue de l'affectation :

Réserve légale :218.900 euros

Report à Nouveau :8.355.158 euros ».

DEUXIEME DECISION : POUVOIRS POUR FORMALITES

L'associé unique,

donne en tant que de besoin, tous pouvoirs au président et au directeur général, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités, comme conséquence de l'adoption des présentes décisions et, plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.



Rou SNEF
Stéphane CORTEEL

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SASDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12Adresse de l'entreprise : 164 BOULEVARD DE GRAVILLE 76600 LE HAVREDurée de l'exercice précédent 12si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2020		Exercice N-1		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	15 699	AC	15 699		
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	2 164 694	AI		2 164 694	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 267 536	AK	1 116 961	150 575	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN	965 724	AO	41 597	924 126	850 020
		Constructions	AP	4 267 995	AQ	2 323 797	1 944 197	1 154 995
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	25 371 417	AS	21 430 072	3 941 346	197 796
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 373 888	AU	2 745 755	1 628 133	3 534
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	6 835 278	CV	5 133 065	1 702 213	7 440 870
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			(85)
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	17 315	BE	85	17 230	1 305
		Prêts	BF	6 786 109	BG	1 549 547	5 236 562	2 629 338
		Autres immobilisations financières	BH	155 995	BI		155 995	
		TOTAL (II)	BJ	52 221 650	BK	34 356 578	17 865 071	12 277 772
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 477 902	BM	169 226	1 308 676	
		En cours de production de biens	BN	42 096 055	BO	1 508 907	40 587 148	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	25 383 410	BY	1 688 725	23 694 685	1 730 715
		Autres créances (3)	BZ	24 646 962	CA	13 280 850	11 366 112	9 821 441
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	14 175 731	CG		14 175 731	745 536
		Charges constatées d'avance (3)	CH	25 391	CI		25 391	
		TOTAL (III)	CJ	107 805 450	CK	16 647 708	91 157 743	12 297 691
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	160 027 100	IA	51 004 286	109 022 814	24 575 464	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	70 119	(3) Part à plus d'un an :	CR	21 862 093
	Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Cet acte est conforme

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant ☐

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 2 189 000)			DA	2 189 000	2 189 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	1 779 188	1 722 769	
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	218 900	222 640	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	3 534 622	3 534 622	
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF			
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ)	DG			
	Report à nouveau			DH	(4 457 680)	5 465 700	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	12 812 838	(9 927 121)	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK	484 852	737	
	TOTAL (I)			DL	16 561 719	3 208 347	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 504 825		
	Provisions pour charges			DQ	56 221		
	TOTAL (III)			DR	1 561 046		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 252 575	171 390	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)		DV	16 567 972	20 162 765	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	37 381 377		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 616 973	311 993	
	Dettes fiscales et sociales			DY	18 923 688	200 969	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	314 625	520 000	
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	842 839		
	TOTAL (IV)			EC	90 900 049	21 367 116	
	Écarts de conversion passif (V)			ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	109 022 814	24 575 464	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	40 018 672	4 204 351	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	3 352 575		

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA	907 714	FB	805 623	FC	1 713 337	
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	52 312 991	FH		FI	52 312 991	3 872 690	
	Chiffres d'affaires nets			FJ	53 220 704	FK	805 623	FL	54 026 327	3 872 690
	Production stockée						FM	(10 584 952)		
	Production immobilisée						FN	69 252	93 656	
	Subventions d'exploitation						FO	101 808		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	1 916 573	4 207	
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 276	7 587	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	45 533 284	3 978 140	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	3 385		
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	4 220 549	45 334	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	254 820		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	19 170 738	2 559 441	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 001 650	138 164	
	Salaires et traitements						FY	14 121 012	565 153	
	Charges sociales (10)						FZ	5 674 606	252 055	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	466 807	88 657	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	3 296 865	6 129 922		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	390 778			
	Autres charges (12)						GE	221 538	18 576	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	48 822 748	9 797 302	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 289 464)	(5 819 163)	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	45 075	176 558		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	129 440	210		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	18 048 664	195 236		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	18 223 179	372 004		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	184 327	4 221 831		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 268 253	261 651		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	1 452 580	4 483 482		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	16 770 599	(4 111 478)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 481 135	(9 930 641)		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 802	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	18 585	12 975
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	17 893	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	38 281	12 975
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	376 373	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	16 650	8 575
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	102 344	737
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	495 367	9 312
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(457 086)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	211 211
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	63 794 744
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	50 981 906
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	12 812 838
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier	HP	127 305	13 201
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	18 048 664	195 235
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 204 808	167 476
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	328 206	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations facultatives complémentaires personnelles A6	A9		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CAUTION BICEC CAMEROUN et REGUL			376 373	
CESSION IMMOBILISATION FINANCIERE ORLAG BERRE			16 650	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			102 344	17 893
CESSION IMMOBILISATION				18 585
DIVERSES CHARGES				1 802
TOTAL GENERAL			495 367	38 280
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL				

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Extension 1

FOURE LAGADEC SAS

(7) Détail produits et charges exceptionnels (état annexe)

Charges excep.

Produits excep.

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

DGFIP N° 2053 2021

FOURE LAGADEC SAS

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2054 2021Néant ☐

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2021 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **FOURE LAGADEC SAS**

Néant ☒

Exercice N clos le : **31/12/2020**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL	15 699	EM		EN	15 699
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	1 116 961	PG		PH	1 116 961
Terrains		PI		PJ	41 597	PK		PL	41 597
Constructions	Sur sol propre	PM	810 961	PN	33 430	PO		PQ	844 391
	Sur sol d'autrui	PR		PS	1 408 135	PT		PU	1 408 135
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	71 271	PX		PY	71 271
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	175 861	QA	21 265 498	QB	11 287	QC	21 430 072
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	1 453 367	QJ	1 076	QK	1 452 291
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	475	QM	1 292 989	QN		QO	1 293 464
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	987 297	QV	25 566 287	QW	12 363	QX	26 541 221
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	987 297	OP	26 698 947	OQ	12 363	OR	27 673 881

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles			N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	102 344	T4		T5		T6	17 893	T7		T8		T9	84 451
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2	102 344	X3		X4		X5	17 893	X6		X7		X8	84 451
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I + II + III+IV)		NP	102 344	NQ		NR		NS	17 893	NT		NU		NV	84 451
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	102 344		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	17 893		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			84 451
CADRE C															

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	737	TM	502 008	TN	17 893	TO	484 852		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	737	TS	502 008	TT	17 893	TU	484 852		
									484 852		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	188 200	4C		4D	188 200		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	1 561 163	5X	188 317	5Y	1 372 846		
	TOTAL II	5Z		TV	1 749 363	TW	188 317	TX	1 561 046		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
			- corporelles	6E		6F		6G		6H	
- titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
- titres de participation			9U	5 811 638	9V	371 427	9W	1 050 000	9X	5 133 065	
- autres immobilisations financières (1)			Ø6	1 549 632	Ø7		Ø8		Ø9	1 549 632	
Sur stocks et en cours		6N		6P	1 678 133	6R		6S	1 678 133		
Sur comptes clients		6T	84 942	6U	1 829 688	6V	225 905	6W	1 688 725		
Autres provisions pour dépréciation (1)		6X	7 182 948	6Y	6 097 902	6Z		7A	13 280 850		
TOTAL III		7B	14 629 161	TY	9 977 150	TZ	1 275 905	UA	23 330 406		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	14 629 898	UB	12 228 521	UC	1 482 115	UD	25 376 303		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	3 687 644	UF	1 588 367				
		- financières		UG	184 327	UH					
		- exceptionnelles		UJ	102 344	UK	17 893				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Extension 1

FOURE LAGADEC SAS

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

PROVISIONS POUR IMPÔTS

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Extension 2

FOURE LAGADEC SAS

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PRET	320 040			320 040
AUTRES TITRES IMMOBILISES	85			85
PRET CAMEROUN	1 229 507			1 229 507

TOTAL

1 549 632

1 549 632

SOMME DES EXTENSIONS

1 549 632

1 549 632

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
COMPTE COURANT FL QATAR	1 137 968	55 197		1 193 165
COMPTE COURANT OFF SUITE TUP		123 181		123 181
COMPTE COURANT FL CAMEROUN	6 044 980			6 044 980
COMPTE COURANT FL CAMEROUN SUITE TUP		4 800 791		4 800 791
COMPTE COURANT FL ALGERIE SUITE TUP		322 592		322 592
COMPTE COURANT FL PV SUITE TUP		796 137		796 137

TOTAL

7 182 948

6 097 898

13 280 846

SOMME DES EXTENSIONS

7 182 948

6 097 898

13 280 846

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant ☐

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)					UP	6 786 109	UR	70 119	US	6 715 990
	Autres immobilisations financières					UT	155 995	UV	0	UW	155 995
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA					
	Autres créances clients					UX	25 383 410		25 383 410		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie' (Provision pour dépréciation antérieurement constituée' UO)					ZI					
	Personnel et comptes rattachés					UY	72 904		72 904		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	224 107		224 107		
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	774 948		774 948		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN					
		Divers				VP	503 492		503 492		
	Groupe et associés (2)					VC	21 862 093		0		21 862 093
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	1 209 418		1 209 418		
	Charges constatées d'avance					VS	25 391		25 391		
	TOTAUX					VT	56 997 866	VU	28 263 788	VV	28 734 078
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	182 039				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	111 824				
					VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	3 352 575	3 352 575					
	à plus d'1 an à l'origine			VH	900 000	400 000		400 000		100 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	176 726	176 726					
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	12 616 973	12 616 973					
Personnel et comptes rattachés				8C	6 172 378	6 172 378					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	5 650 016	5 650 016					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	1 824	1 824					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	5 976 359	5 976 359					
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 123 112	1 123 112					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	314 625	314 625					
Groupe et associés (2)				VI	16 391 246	3 391 246		13 000 000			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L	842 839	842 839					
TOTAUX				VY	53 518 672	VZ	40 018 672	13 400 000		100 000	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK						

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 12 812 838

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	37 031	XE	40 555
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 524		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	130 027	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)	XX		XW	130 027
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	211 211

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%						I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WQ	1 877 367
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

WR 15 071 998

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.							WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT	3 218
							WU	224 467

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
		- imposées au taux de 0 %						WH
		- imposées au taux de 19 %						WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée

Régime des sociétés mères et des filiales	K	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	7 970	XA	151 420
Produit net des actions et parts d'intérêts								ZX	

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Rapport d'entreprise en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	OV		Sociétés innovantes innovantes (art. 208C)	K3		Zone de reconstruction de la défense (44 tredecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emplois à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)

Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	19 708 481
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	YI		Créance déduite par le report en arrière du déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

XH 20 087 586

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	5 015 588
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)			ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	5 015 588

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

DGFIP N° 2058-A 2021

Extension

FOURE LAGADEC SAS

[illegible]

TOTAL	1 877 367
--------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	1 877 367
-----------------------------	------------------

[illegible]

TOTAL	19 708 480
--------------	-------------------

SOMME DES EXTENSIONS	19 708 480
-----------------------------	-------------------

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	K4	9 356 039
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	4
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	12 177 534
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	21 533 573
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	5 015 588
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	26 549 161

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL	9B		9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL	9H		9J	
Charges à payer				
organic	9K	130 027	9L	107 109
PARTICIPATION EX FL GARD/FLF	9M		9N	117 358
	9P		9R	
TOTAL GENERAL	9S	130 027	9T	224 467
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	130 027	YO	224 467
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Extension 1

FOURE LAGADEC SAS

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : **FOURE LAGADEC SAS**

Néant ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 465 700	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(9 927 121)			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE	3 740		Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	(4 457 680)		Report à nouveau	ZG	(4 457 680)
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			
				TOTAL II	ZH	(4 457 680)	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)				YQ	481 372
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	11 922 931
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)				XQ	931 994
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	2 560 203
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	3 755 609
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	19 170 738
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	648 799	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 001 650	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	6 035 372
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 203 295
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019)				ØB	10 309 227
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK	1,18 %
	- Numéro de centre de gestion agréé XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL		
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO		
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD (Régime des groupes de sociétés)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1	MATERIEL FIXE	11 287		11 287	
	2	MATERIEL DE TRANSPOR	1 076		1 076	
	3	TITRES ORLAG	16 650			16 650
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
7				10			
		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3	(16 650)				(16 650)	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						(16 650)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2021

Extension

FOURE LAGADEC SAS

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2021

Néant	X
-------	---

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS				
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

DGFIP N° 2059-B 2021

FOURE LAGADEC SAS

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2021

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant ☒

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3					
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SAS

Néant

☒**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : **FOURE LAGADEC SAS**

Néant ☐

Exercice ouvert le : **01/01/2020** et clos le : **31/12/2020**

Durée en nombre de mois : **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	247
dont apprentis	YF	53
dont handicapés	YG	28
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	54 026 327
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	54 026 327

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	4 276
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	69 252
Subventions d'exploitation reçues	OF	101 808
Variation positive des stocks	OD	(10 584 952)
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	(10 409 616)

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	4 474 227
Variation négative des stocks	OQ	254 820
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	18 920 445
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	(430 032)
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	221 538
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	23 440 998

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	20 175 713
-----------------------------	------------------------------------	----	------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
---	----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
--	----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
---	----	--

Effectifs au sens de la CVAE	EY	
------------------------------	----	--

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
---	----	--

Période de référence	du	GY	01/01/2020	au	GZ	31/12/2020
----------------------	----	----	------------	----	----	------------

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2021

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10 945
---	----	---	--	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	---	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre ☒ X Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 35650030600010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FOURE LAGADEC SAS

ADRESSE (voie) 164 BOULEVARD DE GRAVILLE

CODE POSTAL 76600

VILLE LE HAVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SARL Dénomination FL TMT INDUSTRIE

N° SIREN (si société établie en France) 333892917 % de détention 87,50

Adresse : N° - Voie ZI DE SAINT VIGOR

Code Postal 76430

Commune SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Pays

Forme juridique - Dénomination FOURE LAGADEC MAROC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 94,98

Adresse : N° - Voie ROUTE DE ZENATA

Code Postal -

Commune CASABLANCA

Pays MA

Forme juridique - Dénomination FOURE LAGADEC PRESSURE VESSELS

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° - Voie ROUTE DE ZENATAS

Code Postal -

Commune CASABLANCA

Pays MA

Forme juridique SAS Dénomination 2FM

N° SIREN (si société établie en France) 527617864 % de détention 50,00

Adresse : N° 8 Voie RUE PIERRE TIMBAUD

Code Postal 69969

Commune CORBAS

Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI GARIBALDI

N° SIREN (si société établie en France) 343937256 % de détention 70,00

Adresse : N° - Voie -

Code Postal 76600

Commune LE HAVRE

Pays

Forme juridique - Dénomination FOURE LAGADEC QATAR

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° - Voie -

Code Postal -

Commune DOHA

Pays QA

Forme juridique - Dénomination SESI

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 86,81

Adresse : N° - Voie -

Code Postal -

Commune PORT GENTIL

Pays GA

Forme juridique - Dénomination OFP

N° SIREN (si société établie en France) 451418842 % de détention 30,00

Adresse : N° - Voie RUE LAVOISIER

Code Postal 38800

Commune PONT DE CLAIX

Pays



DGFIP N° 2065 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société: FOURE LAGADEC SAS			SIRET	35650030600010	
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
164 BOULEVARD DE GRAVILLE LE HAVRE 76600					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		MAINTENANCE INDUSTRIELLE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %	
Déficit		5 015 588		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		
ECF			Nom et adresse du prestataire		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
S/I : (Société/Indépendant)			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:					
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné	N° d'agrément :		
Nom :		Tél :			
Adresse :					

DGFIP N° 2065 BIS 2021

Néant	X
-------	---

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis				Total (a à h)		

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD



DGFIP N° 2464 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI**

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : **FOURE LAGADEC SAS**SIRET : **35650030600010****I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice****A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

Fouré Lagadec S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Fouré Lagadec S.A.S.
164 Boulevard de Gravelle - 76600 Le Havre

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee")

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

Fouré Lagadec S.A.S.

164 Boulevard de Graville - 76600 Le Havre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associée unique de la société Fouré Lagadec S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Fouré Lagadec S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee")

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Comptabilisation des produits » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des travaux en cours dans le cadre de l'application de la méthode à l'achèvement.

La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux opérations de transmissions universelles de patrimoines réalisées sur l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Fouré Lagadec S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le 22 juin 2021

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Delanney Colombe', written in a cursive style.

Angélique Delanney Colombe
Associée

Bilan Actif

Exercice clos le 31 décembre 2020

€	Notes	31 décembre 2020		31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif		Montants bruts	Amortiss. et dépréciat.	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	3	3 447 928	(1 132 659)	2 315 269	-
Immobilisations corporelles	4	34 979 024	(26 541 221)	8 437 803	2 206 345
Immobilisations financières	5				
- Titres de participation		6 835 278	(5 133 065)	1 702 213	7 440 870
- Prêts		6 786 109	(1 549 547)	5 236 562	2 630 557
- Autres créances immobilisées		173 310	(85)	173 225	-
Total actif immobilisé		52 221 650	(34 356 579)	17 865 071	12 277 772
Stocks matières premières		1 477 902	(169 226)	1 308 676	-
En cours de Production		42 096 055	(1 508 907)	40 587 148	-
Avances et acomptes versés		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	6	25 383 410	(1 688 725)	23 694 684	1 730 715
Créances fiscales et sociales		1 575 451		1 575 450	43 966
Créances diverses	6	23 071 511	(13 280 850)	9 790 660	9 777 475
Disponibilités		14 175 731	-	14 175 730	745 536
Total actif circulant		107 780 060	(16 647 707)	91 132 353	12 297 691
Charges constatées d'avance	7	25 391	-	25 391	-
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
Total actif		160 027 101	(51 004 286)	109 022 815	24 575 463

Bilan Passif

Exercice clos le 31 décembre 2020

€	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital		2 189 000	2 189 000
Réserves		5 532 710	5 480 031
Report à nouveau		(4 457 680)	5 465 700
Résultat de l'exercice		12 812 838	(9 927 121)
Provisions réglementées		484 852	737
Total capitaux propres	7	16 561 719	3 208 347
Provisions pour risques		1 504 825	-
Provisions pour charges		56 221	-
Total provisions	8	1 561 046	-
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	9	20 820 547	20 334 155
Avances et acomptes reçus sur commandes	10	37 381 377	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10	12 616 973	311 993
Dettes fiscales et sociales	10	18 923 688	200 826
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10	314 625	520 000
Dettes diverses	10	-	143
Total des dettes		90 057 210	21 367 116
Produits constatés d'avance	11	842 839	-
Total passif		109 022 815	24 575 463

Compte de Résultat

Exercice clos le 31 décembre 2019

€	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	12	54 026 327	3 872 690
Production stockée		(10 584 952)	-
Production immobilisée		69 252	93 656
Subventions d'exploitation		101 808	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	13	1 916 573	4 207
Autres produits		4 276	7 587
Total produits d'exploitation		45 533 284	3 978 140
Achats			
Achats de matières premières		(4 470 842)	-
Variation de stocks		(254 820)	-
Autres achats et charges externes		(18 923 829)	(2 604 775)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 001 650)	(138 164)
Charges de personnel		(19 795 618)	(817 208)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(4 154 451)	(6 218 579)
Autres charges		(221 538)	(18 576)
Total charges d'exploitation		(48 822 748)	(9 797 302)
Résultat d'exploitation		(3 289 465)	(5 819 163)
Résultat financier	14	16 770 599	(4 111 478)
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Résultat courant avant impôt		13 481 134	(9 930 641)
Résultat exceptionnel	15	(457 086)	3 663
Résultat avant impôt et participation		13 024 048	(9 926 978)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		-	-
Impôt sur les bénéfices		(211 211)	(143)
Résultat de l'exercice		12 812 838	(9 927 121)

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de COVID-19 en cours en Europe. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas, à ce stade, de mesurer les impacts sur l'activité de la société. La volonté première de la Direction est de préserver la santé de ses collaborateurs et de répondre aux besoins de ses clients. Des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation.

A la date d'arrêté des comptes, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur ses comptes sociaux mais elle a pris toutes les mesures nécessaires afin de maintenir sa trésorerie. La société a notamment bénéficié de l'activité partielle pour un montant de 1 024 K€ sur l'exercice. La direction n'identifie pas à ce jour d'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation en lien avec cette pandémie. »

Au cours de l'année 2020, FL SAS a réalisé plusieurs opérations sous la forme de TUP (transmission universelle de patrimoine) pour les filiales détenues à 100 % au 31 décembre 2019 et une opération de fusion pour sa filiale Fouré Lagadec Méditerranée détenu à 95 % au 31-12-19.

La différence entre le montant des capitaux propres des sociétés absorbées et la valeur nette comptable des titres dans FL SAS au 31 décembre 2019 a généré des malis et bonis de fusions comptabilisées en charges financières ou produits financiers.

Les résultats intercalaires du 1^{er} janvier 2020 à la date de TUP ont été enregistré en Boni ou mali de fusion. Les bonis et malis de fusion ont été enregistré respectivement dans les comptes de produits financiers et charges financières.

Les TUP ont bénéficié d'une rétroactivité fiscale et la fusion d'une rétroactivité comptable et fiscale

€	Date de Réalisation	de détention au 31-12-2019	Mali de Fusion	Boni de Fusion
Fouré Lagadec Atlantique	31-août-20	100%	157 506	
Fouré Lagadec Flandres	31-août-20	100%		1 210 232
Fouré Lagadec Rhône Alpes	31-août-20	100%		3 514 428
Fouré Lagadec SARL	31-oct.-20	100%		5 953 012
Fouré Lagadec Charente Maritime	31-oct.-20	100%	138 783	
Fouré Lagadec Gard	31-oct.-20	100%	686 892	
Fouré Lagadec Méditerranée	31-oct.-20	95%		7 047 805
			983 182	17 725 476

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général mis à jour par l'ANC 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les montants mentionnés dans la présente annexe figurent en euros, sauf indication contraire.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties en raison de leur durée d'utilisation non limitée et sont composées principalement de brevets, droits au bail et logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition et de fonds commerciaux. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation prévisionnelle :

- Logiciels d'exploitation : 3 ans
- Autres logiciels : 1 an

Les fonds de commerce ne sont pas amortis et sont dépréciés, le cas échéant, en fonction de leur valeur d'utilité déterminée sur la base des avantages futurs qu'ils génèrent.

L'origine des fonds de commerce provient des TUP réalisés en cours d'année

- Fonds de Commerce « FL Atlantique » Suite au rachat de SFCMM pour un montant de 1 250 k€
- Fonds de Commerce « FL SARL » pour un montant de 915 k€

Un test de dépréciation a été réalisé à la clôture, à l'issue duquel aucune provision pour dépréciation du fonds n'a été comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Conformément au nouvel article 321-10 du PCG en application du règlement CRC 2004-06 au 1^{er} janvier 2005, la société a fait le choix d'incorporer les frais d'acquisition d'immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, frais d'insertion, frais d'adjudication honoraires de notaires et commissions) aux charges immédiatement déductibles.

En application du règlement CRC 2002-10, lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments. Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, la

méthode des composants est appliquée : chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les durées d'utilisation sont retenues sur le plan comptable et les durées d'usage sont maintenues sur le plan fiscal.

	Durée d'utilisation comptable	Durée d'usage fiscale
Constructions	30 ans	15 à 20 ans
Agencements	15 à 20 ans	15 à 20 ans
Matériels et Outillages	6 à 10 ans	3 à 10 ans
Matériels de transport	7 à 10 ans	4 à 5 ans
Matériels bureau, informatique	4 à 7 ans	3 à 5 ans
Mobiliers	10 ans	10 ans

La différence entre le montant des amortissements déterminés selon les durées d'usage et le montant des amortissements déterminés selon les durées d'utilisation est enregistrée en provisions réglementées (cf. § provisions réglementées).

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée au regard des perspectives de résultat des entités concernées.

Il en est de même pour les créances rattachées aux participations, la valeur d'inventaire étant notamment déterminées en fonction des perspectives de recouvrement

Stocks

Les stocks de matières, fournitures, marchandises et approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend exclusivement le prix d'achat.

Une dépréciation est éventuellement constatée. Elle est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation estimée.

Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. En fonction du risque encouru estimé au cas par cas, une dépréciation est constituée pour chacune d'elles.

Ecart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan selon le cas en écart de conversion actif (pertes de change latentes) ou en écart de conversion passif (gains de change latents). La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours est incorporée dans le résultat financier selon le cas en gains de change ou en pertes de change.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, les écart de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écart de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées inscrites en capitaux propres correspondent aux amortissements dérogatoires, définis comme l'excédent des amortissements déterminés selon la durée d'usage fiscal des actifs par rapport à la dotation déterminée selon la durée d'utilisation estimée des actifs, cette dernière traduisant l'amortissement économique des biens et figurant à ce titre à l'actif du bilan en déduction des valeurs brutes. Ces provisions sont dotées et reprises en résultat exceptionnel de manière à ce que la charge totale d'amortissement des actifs, compte tenu de ces mouvements, corresponde à la charge déterminée selon la durée d'usage des actifs.

Provisions pour risques et charges

Elles ont principalement pour objet de couvrir les risques liés aux litiges en cours et les éventuelles pertes à terminaison sur chantiers en cours et les risques inhérents à l'obligation de résultat. Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement ANC n° 2014-03.

Engagements sociaux à prestations définies

Des indemnités de fin de carrière sont versées par la société à ses salariés lors de leur départ à la retraite. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de provisions pour charges et sont mentionnés en engagements hors bilan.

Comptabilisation des produits

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production selon la méthode dite de l'achèvement.

Le coût de production comprend :

- Les matières et travaux sous traités au prix d'achat
- La main d'œuvre au coût standard.

Les coûts standards retiennent les niveaux normaux d'utilisation d'efficacité et de capacité.

En fin d'exercice, une comparaison avec les coûts réels est réalisée et permet de réintégrer globalement dans la valeur des stocks les écarts entre coûts réels et coûts standards.

Le cas échéant, les en-cours sont dépréciés à la clôture de l'exercice afin d'appréhender les pertes à terminaison attendues d'ici la fin du contrat.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrés au sein du compte de résultat de la société représente l'impôt à payer à l'administration fiscale au titre de l'exercice clôturé. La société n'enregistre pas les impôts différés.

3. Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

€	31 décembre 2019	TUP- Fusion	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2020
Frais etab., rech., et dev.	-	15 699			15 699
Concessions, brevets, et droits similaires	-	-			-
Droit au bail	-				-
Fonds commercial	-	2 164 694			2 164 694
Logiciels	-	1 233 734	33 801		1 267 535
Immobilisations en cours					-
Total valeurs brutes des immobilisations incorporelles	-	3 414 126	33 801	-	3 447 928

Variation des amortissements et dépréciations cumulés

€	31 décembre 2019	TUP- Fusion	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
Frais etab., rech., et dev.		15 699			15 699
Concessions, brevets et droits similaires					-
Fonds commercial					-
Logiciels	-	1 099 852	17 108	-	1 116 960
Total amortissements des immobilisations incorporelles	-	1 115 550	17 108	-	1 132 658

4. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

€	31 décembre 2019	TUP -Fusion	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2020
Terrains	850 020	115 703	-	-	965 724
Constructions sur sol propre	1 965 957	2 273 750	28 288	-	4 267 995
Installations techniques, matériels et outillages industriels	280 000	23 089 701	303 662	11 288	23 662 075
Installations générales, agencements et aménagements divers	93 656	1 559 986	55 700	-	1 709 342
Matériels de transport	0	2 383 970	298 874	1 077	2 681 768
Matériels de bureau et informatique	3 534	1 597 129	91 458	-	1 692 121
Total valeurs brutes des immobilisations corporelles	3 193 167	31 020 240	777 982	12 364	34 979 025

Variation des amortissements et dépréciations cumulés

€	31 décembre 2019	TUP- Fusion	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
Constructions sur sol propre	810 961	1 534 065	20 368	-	2 365 395
Installations techniques, matériels et outillages industriels	175 861	20 973 485	292 014	11 288	21 430 072
Matériels de transport	475	1 339 734	113 158	1 076	1 452 291
Matériels de bureau et informatique	-	1 260 801	32 662	-	1 293 463
Total amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	987 297	25 108 085	458 202	12 364	26 541 221

5. Immobilisations financières

€	31 décembre 2019	TUP-Fusion	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2020
Titres de participation	13 252 508	(6 417 230)			6 835 278
Autres titres immobilisés	1 305	32 660		(16 650)	17 315
Prêts et autres immobilisations financières	4 178 885	2 693 003	182 039	(111 824)	6 942 103
Total valeurs brutes des immobilisations financières	17 432 698	(3 691 567)	182 039	(128 474)	13 794 696

€	Montant brut	Provision	Montant net
TMT INDUSTRIE (10500/12000 parts)	182 939		182 939
AMNI CAMEROUN (240/2000 parts)	3 659	3 659	0
FOURE LAGADEC MAROC	893 260	272 544	620 716
SESI	534 874		534 874
SCI GARIBALDI (700 parts)	106 714		106 714
SPIN (7000 parts)	229 817	144 506	85 311
FL SCI IMMOBILIERE 90 %	2 000		2 000
FL QATAR 49 %	22 148	22 148	0
FL PRESSURE VESSELS	900 989	900 989	0
100 % ANTIROUILLE	609 796	609 796	0
OFP	11 100	11 100	0
ENDEC	7 158		7 158
2FM	18 500		18 500
FL LYBIE	110 000	110 000	0
FOURE LAGADEC ALGERIE	210 000	66 000	144 000
FL CAMEROUN	2 992 324	2 992 324	0
Total Titres de participation	6 835 278	5 133 065	1 702 213

€	Montant brut	Provision	Montant net
PRÊT DANDJOUMA	320 040	320 040	0
PRÊT FL MAROC	2 585 958	0	2 585 958
PRÊT CAMEROUN (229507,16)	229 507	229 507	0
PRÊT FL CAMEROUN (1 000 000)	1 000 000	1 000 000	0
PETITS PRETS AU PERSONNEL	998		998
ACTION LOGEMENT	2 649 606	0	2 649 606
Total des Prêts	6 786 109	1 549 547	5 236 562

6. Créances clients et autres créances

Analyse par nature

Les créances et autres créances comprennent les éléments suivants :

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	20 809 065	1 810 380
Clients douteux	1 077 450	
Clients-Factures à établir	3 496 895	5 277
Créances de TVA	774 948	
Autres créances vis-à-vis de l'état	800 503	
Comptes courants	21 862 093	
Autres créances	1 209 418	
Total créances brutes de l'actif circulant	50 030 372	1 815 657

Evolution des dépréciations des créances de l'actif circulant

€	31 décembre 2019	TUP - Fusion	Dotations	Reprise	31 décembre 2020
Dépréciations créances clients	84 942	845 915	983 772	225 905	1 688 724
Dépréciations des C/C	7 182 948	5 301 765	796 137		13 280 850
Total dépréciation des créances de l'actif circulant	7 267 890	6 147 680	1 779 909	225 905	14 969 574

Echéances des créances de l'actif circulant

Les créances de l'actif circulant présentent une échéance à moins d'un an, sauf pour la partie dépréciée présentée dans le tableau ci-avant.

Produits à recevoir

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients-Factures à établir	3 496 895	5 277
Créances sur l'état	503 492	-
Total des produits à recevoir	4 000 387	5 277

7. Charges constatées d'avance

Logiciel WORDAPP	5050	
Loyer Jemap	20 341	
Total des Charges constatées d'avance	25 391	-

8. Capitaux propres

Evolution des capitaux propres

€	31-déc-19	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat	31 décembre 2020
Capital	2 189 000				2 189 000
Primes d'émission, fusion	1 722 769		56 419		1 779 188
Ecart de réévaluation	-				-
Réserve légale	222 640	(3 740)	-		218 900
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	3 534 622				3 534 622
Report à nouveau	5 465 700	(9 923 381)	-		(4 457 680)
Dividende					-
Résultat exercice N-1	(9 927 121)	9 927 121			-
Résultat exercice N				12 812 838	12 812 838
Provisions réglementées	737		484 115	-	484 852
Total capitaux propres	3 208 349	-	540 534	12 812 838	16 561 722

Composition du capital social

Le capital social est fixé à la somme de 2 189 000 euros, divisé en 10 945 actions d'une valeur nominale de 200 euros entièrement libérées au 31 décembre 2020.

9. Provisions pour risques et charges

Evolution des provisions pour risques et charges

€	31 décembre 2019	TUP- Fusion	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2020
Provisions pour risques		185 556	186 245	(45 220)	-	326 581
Provision pour obligation résultat		927 843	512 644		(450 443)	990 044
Provisions pour charges		28 598	27 623			56 221
Provisions pour litiges		163 688	100 000	(45 000)	(30 488)	188 200
Total provisions pour risques et charges		1 305 685	826 512	(90 220)	(480 931)	1 561 046

10. Autres emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Emprunt bancaire	900 000	171 390
Découverts bancaires	3 352 575	-
Solde de participation	176 726	-
Compte courant	16 391 246	20 334 155
Total dettes financières	20 820 547	20 505 545

€	Total	Échéance à moins d'un an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance plus de 5 ans
Emprunt bancaire	900 000	400 000	500 000	-
Découvert bancaires	3 352 575	3 352 575	-	-
Solde de participation	176 726	176 726		
Compte courant	16 391 246	3 000 000	13 391 246	-
Total dettes liées à l'exploitation	20 820 547	6 929 301	13 891 246	-

11. Dettes liées à l'exploitation

Analyse par nature

Les dettes liées à l'exploitation comprennent les éléments suivants :

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fournisseurs	12 616 973	311 993
Dettes fiscales et sociales	18 923 688	200 826
Dettes sur immobilisations	314 625	520 000
Dettes diverses	-	143
Total dettes liées à l'exploitation	31 855 286	1 032 962

Echéances des dettes liées à l'exploitation

€	Total	Échéance à moins d'un an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	12 616 973	12 616 973	-	-
Dettes fiscales et sociales	18 923 688	18 923 688	-	-
Dettes sur immobilisations	314 625	314 625	-	-
Total dettes liées à l'exploitation	31 855 286	31 855 286	-	-

Charges à payer

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs, factures non parvenues	2 305 418	16 869
Dettes provisionnées pour congés payés		
Dettes provisionnées pour participation des salariés	34 269	-
Charges de personnel	175 000	18 636
Dettes pour congés payés	3 663 633	61 424
Organismes sociaux	1 856 643	27 641
Etat	-	1 529
Total charges à payer	8 034 962	126 098

12. Produits constatés d'avance

Analyse par nature

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contrats en cours	842 839	-
Total produits constatés d'avance	842 839	-

Echéances de comptabilisation en produits

Ces éléments seront rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice prochain.

13. Chiffres d'Affaires

Ventilation par zone géographique

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France	53 702 472	3 839 381
Etranger	323 855	33 309
Total chiffre d'affaires	54 026 327	3 872 690

14. Transferts de charges d'exploitation

Analyse par nature

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Remboursement d'assurances	33 083	-
Remboursement de prévoyance	292 382	-
Divers	2 741	-
Total transferts de charges d'exploitation	328 206	-

15. Résultat financier

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits financiers de participation	159 390	176 558
Produits autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	338 313	195 446
Bonis de Fusion	17 725 477	
Provision sur titres	(184 327)	(4 221 831)
Autres intérêts et charges assimilées	(285 072)	(261 651)
Mali de Fusion	(983 182)	
Total résultat financier	16 770 600	(4 111 478)

16. Résultat exceptionnel

€	31-déc-20	31-déc-19
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 802	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 585	12 975
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 893	-
Produits exceptionnels	38 282	12 976
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(376 373)	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(16 650)	(8 575)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(102 344)	(737)
Charges exceptionnelles	(495 368)	(9 313)
Résultat exceptionnel	(457 086)	3 663

17. Situation fiscale

Analyse par nature de la charge ou du produit d'impôt

€	31 décembre 2020
Charge d'impôt sur les sociétés	211 211
Crédits d'impôts	-
Total (charge) ou produit d'impôt	211 211

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

€	Base	Impôts
Résultat courant avant impôt	13 481 135	-
Résultat exceptionnel	(457 086)	-
Dégrèvement (rappel) d'impôts	(211 211)	211 211
Total (charge) ou produit d'impôt	12 812 838	211 211

Bases d'accroissements et d'allègements futurs d'impôt

€	31 décembre 2020
Organic	130 028
Déficit	25 349 624
Total (charge) ou produit d'impôt	25 479 652

18. Engagements hors bilan

Engagements sociaux à prestations définies

Le groupe SNEF fait appel à un cabinet d'actuaire depuis le 1^{er} janvier 2019 pour procéder à l'évaluation de ses engagements en matière d'indemnités de fin de carrière.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : entre -0,39% et 0,58%. Utilisation d'une courbe de taux Eikon « AARATING EUR REPS CREDIT CURVE 31/12/20 »
- Age et modalité de départ à la retraite : entre 65 et 67 ans la date de retraite est calculée en ajoutant à la date de premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du taux plein (départ volontaire à 65 ans au 31 décembre 2020).
- Taux de charges sociales : Cadre 51%, Non cadre 45 %.

Engagements donnés

€	31 décembre 2020
Indemnités de fin de carrière	6 704 901
Retenues de garanties	1 173 275
Caution Type Restitution d'Acomptes & Bonne Exécution	3 512 052
Total engagements donnés	11 390 228

Biens pris en crédit-bail

€	31 décembre 2020
Valeur Brute	12 929 680
Cumul amortissement	11 785 947
Dettes Passif	1 081 937
Dotation amortissement	543 652
Redevance de la période	612 434
Dettes - 1 an	375 498
Dettes 1 - 5 ans	105 974

Abandon de créances

€	Date	Montant	Remboursement antérieur	Remboursement sur 2020	Solde
FL QATAR	2010	1 560 000	-	-	1 560 000
FL QATAR	2011	200 000	-	-	200 000
FL CAMEROUN	2011	400 000	-	-	400 000
FL CAMEROUN	2017	350 000	-	-	350 000
FL CAMEROUN	2017	650 000	-	-	650 000
FL PV	2012	350 000	-	-	350 000
FL PV	2016	1 017 506	-	-	1 017 506

19. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 37 599 euros au titre de la mission du contrôle légal de 2020.

20. Effectifs

Statut	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Cadres	122	5
Ouvriers	516	-
Agents de maîtrise/ Employés	472	-
Total effectif moyen	1 110	5

21. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes de direction ne sont pas communiquées dans la mesure où ceci conduirait indirectement à fournir une information sur la rémunération individuelle.

22. Informations concernant les parties liées

	31 décembre 2020
Titres de participations	6 835 278
Provision sur titres	5 133 065
Comptes courants débiteurs	21 862 093
Comptes courants créditeurs	16 391 246
Provision comptes courants	13 280 850
Dividendes reçus	159 390
Charges financières	1 204 808
Produits financiers	18 048 664
Prêt	3 815 465
Provision sur Prêt	1 229 507

- Conventions d'assistance et de prestations de services par la société SNEF au titre de l'exercice 2020, la société FL SAS a comptabilisé une charge de 791 k€ Relative à cette convention
- Conventions d'assistance et de prestations de services par la société FL SAS au titre de l'exercice 2020, la société FL SAS a comptabilisé un produit de 1 180 k€ Relative à cette convention

23. Consolidation

Consolidation

La société SNEF SA 87 Avenue des Aygaldes 13 015 Marseille publie les comptes consolidés.

24. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

25. Tableau des filiales et participations

€	Devise	Capital	Capitaux propres	Détention	CA 2020	Résultat 2020
TMT INDUSTRIE	EUR	180 000	3 493 588	87,50%	8 179 115	268 137
AMNI CAMEROUN	FCFA	ND	ND	12,00%	ND	ND
FL MAROC	MAD	8 800 000	6 739 610	99,98%	43 205 718	-2 223 759
SESI	FCFA	350 000 000	-563 130 612	86,81%	11 252 919 936	-656 053 720
SCI GARIBALDI	EUR	150 000	218 862	70,00%	78 507	66 413
SPIN	EUR	2 248 623	ND	5,00%	ND	ND
FL SCI IMMOBILIERE	MAD	20 000	-1 768 551	90,00%	250 000	-208 234
FL QATAR	QAR	200 000	ND	49,00%	ND	ND
FL PRESSURE VESSELS	MAD	10 000 000	-14 136 433	100,00%	2 055 606	-668 334
ANTIROUILLE	FCFA	100 000 000	En Liquidation	100,00%	En Liquidation	En Liquidation
OFP	EUR	11 100		30,00%		
ENDEC	ZLOTY	50 000	166 675	60,00%	4 852 656	81 885
2FM	EUR	37 000	195 745	50,00%	2 458 381	897
FL LYBIE	LYD	-	-	100,00%	-	-
FL ALGERIE	DZD	20 000 000	77 884 788	100,00%	16 985 944	6 283 304
FL CAMEROUN	FCFA	2 300 000 000	En Liquidation	77,00%	En Liquidation	En Liquidation